

Ville de Rognac
CM du 23 Mars 2017

(Verbatim audio)

Mr Le Maire : bien, mesdames, messieurs, mes chers collègues on va pouvoir commencer le conseil municipal. Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par l'appel.

Appel effectué par Mr Le Maire.

Mr Le Maire : Conformément à la loi du 13 août 2004 je vous propose de désigner le secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose également de recourir au scrutin secret. Marie-Antoinette Caillol est désignée comme secrétaire de séance.

Mr Le Maire : avant d'entamer l'ordre du jour, je vais vous demander de procéder à un changement dans l'ordre du conseil municipal, notamment en ce qui concerne les rapports 3,4, 5,6 et 7, j'aimerais qu'on discute du débat d'orientation budgétaire après avoir balayé les comptes de gestion et les comptes administratifs des deux budgets. Si vous n'en voyez pas d'inconvénient, chers collègues, en va pouvoir procéder à la modification de l'ordre du jour pour qu'il y ait une certaine logique de ne pas parler du passé après avoir parlé des perspectives, ça me paraît plus cohérent. Merci bien.

Je passe au premier rapport qui est le compte rendu des décisions prises par moi-même. Y a-t-il des questions ? Mr Molino ?

Mr Molino : oui, j'en ai quelques-unes. Dans le 17 007, réalisation d'un travail artistique sous forme d'une fontaine en métal sur le rond-point du bosquet, enfin le futur rond-point du bosquet, quel est l'artiste qui a été retenu ?

Mr Le Maire : alors cette artiste Rognacais, le non je ne le maîtrise pas, Roland est-ce que tu as son nom ?

Mr Schacre : non.

Mr Molino : c'est quelqu'un de Rognac ?

Mr Le Maire : c'est quelqu'un de Rognac effectivement qui a travaillé justement sur une sculpture en métal brossé qui représente en fait la topographie de Rognac, voilà. Je ne connais pas son nom, je pourrais vous le dire lors d'un prochain CM où vous l'écrire, je ne m'en souviens plus.

Mr Molino : OK. Sur la 17 zéro 18, le spectacle d'Amelle Chahbi, est ce vous pouvez nous dire les recettes qui a eu pour ce spectacle là s'il vous plaît ?

Mr Le Maire : alors, j'ai avoir bien du mal, Jean-Michel Mazon n'étant pas là, c'est duquel les informations. On vous les communiquera effectivement.

Mr Molino : concernant les 17 003 et 04, la page suivante, concernant les protocoles d'accord transactionnels sur les maîtrises d'œuvre du quartier des frégates, quelles sont les difficultés qui ont été rencontrées pour faire ses protocoles transactionnels ?

Mr Le Maire : il n'y a pas eu de difficultés...

Mr Molino : mais c'est marqué.

Mr Le Maire : c'est des difficultés d'exécution du marché, c'est-à-dire qu'il y avait énormément de retard par rapport à l'échéancier qui était convenu dans le marché, donc en fait on a arrêté la mission mais il fallait trouver un terrain d'entente par rapport au travail déjà effectué.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : donc ce protocole d'accord transactionnel, vous êtes un coup globalement si on additionne les deux protocoles d'environ 4 400 euros sur une prestation de 20 000 € total, ou plutôt 24 000 € au total. Donc en fait on a économisé 20 000 euros.

Mr Molino : d'accord

Mr Le Maire : donc la part qui a été exécutée a été estimée à 4000 €.

Mr Molino : d'accord. La 17 001, domaine et patrimoine, il y a l'approbation de bail de location au 11 boulevard Jean-Jaurès, quelles sont les conditions de location, le prix du loyer ?

Mr Le Maire : alors, le loyer est estimé, s'élève à 330,60 € pour être précis, sans les charges. Et il est révisé annuellement.

Mr Molino : les charges, c'est quel montant, vous les avez ou pas ?

Mr Le Maire : elles sont variables mais je ne les ai pas, le poids des charges n'est pas dans la décision.

Mr Molino : c'est une charge mensuelle qui est répercutée ?

Mr Le Maire : en fait, c'est une charge par rapport aux factures qu'EDF, pas France Telecom parce que France Telecom c'est directement le locataire, nous émet et donc on lisse sur x mois.

Mr Molino : d'accord. Enfin, j'étais dans la question concernant la 16 273 dans une succion et vie politique, envoi de SMS en masse. Quels sont les destinataires sont prévus pour envoyer tous ces messages synchronisés ?

Mr Le Maire : alors, il y a plusieurs applications possibles. L'objectif c'est qu'à terme on arrive à pouvoir, à travers le site Internet, à ce que les Rognac et s'inscrivent dans une base de référence et en fonction des choix qu'ils ont accouché, que ce soit pour des événements culturels, des événements festifs ou d'autres événements sur Rognac, ils en soient alertés par rapport au formulaire qu'ils ont remplie. Ils peuvent se désabonner comme il le. Ça c'est le premier pan de l'application, le deuxième pan c'est par rapport à la communication de crise et notamment le fait qu'à travers le SIG on puisse sélectionner un quartier tout entier et pouvoir envoyer des mails d'alerte le cas échéant en situation de catastrophes naturelles ou de catastrophes industrielles. C'est ce qu'il nous manquait dans le cadre du plan communal de sauvegarde.

Mr Molino : d'accord. Et enfin, à 17 008, ça concerne un logiciel qui est utilisé par la police municipale pour la gestion des exposants du marché. Quel type de gestion ? C'est la gestion financière ou la gestion de placements ?

Mr Le Maire : c'est la gestion des encaissements des places, et ça c'est sous forme dématérialisée.

Mr Molino : Ah d'accord. Je n'ai pas de questions merci.

Mr Le Maire : merci. Pas d'autres questions ? Donc on va passer si vous le voulez bien au rapport numéro 2, après avoir pris acte de ces décisions. Le rapport numéro 2 c'est un engagement que nous avons pris notamment dans le cadre des vœux du maire, ne c'était dans nos engagements électoraux, c'est la mise en place et la création d'une instance consultative. Donc on vous propose aujourd'hui d'adopter un règlement intérieur de ce conseil des sages. Je ne vais bien évidemment pas tout vous lire, mais quand même rappeler les grands principes qui ont été retenus. L'objectif et donc d'avoir une instance consultative de concertation, d'études et de propositions dans tous les domaines touchant à la vie de la cité. L'objectif étant de soumettre à des personnes âgées de 60 ans et plus, venus de tous les horizons, qui s'appuient bien évidemment sur leurs expériences et sur leur connaissance du territoire, pour étudier et finaliser les dossiers visant à l'intérêt général qui leur seront soumis par moi-même ou dont ils se saisiront. Ils auront l'opportunité de se saisir eux-mêmes de certains dossiers. Par ses avis et ses études, ce conseil doit éclairer le conseil municipal sur différents projets et dossiers d'intérêt général pour la vie locale. Il sera composé de 33 conseillers et de 10 suppléants, au cas où viendrait à manquer un conseiller, choisis par tirage au sort paritaire parmi les personnes inscrites en respectant l'équilibre démographique de chaque quartier, et une représentativité de chaque quartier. D'ailleurs il y avait une erreur dans le rapport, on n'avait pas listé les quartiers donc vous les avez. Il s'agit des Brets Barjaquets, des frégates, Rognac haut, Rognac bas et les bories, c'est donc les 5 secteurs qui ont été retenus. Est donc en fonction de certaines conditions et critères, 60 ans révolus au 1er mars 2017, être inscrits sur les listes électorales de Rognac, être libre de tout engagement professionnel ou mandat électif, et les inscriptions se dérouleront du 1er avril au 30 avril inclus sur papier libre ou informatiquement via le site Internet. Ce nouvel organisme sera élu pour une durée de trois ans, donc de 2017 à 2020. J'ajouterai que le président de ce conseil sera élu lors de la séance d'installation qui devra se réunir obligatoirement dans un délai d'un mois après le tirage au sort qui sera public, bien évidemment, en fonction du nombre de personnes qui auront candidaté par rapport au poids démographique. Ce sera une règle purement arithmétique. Voilà, est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ?

Mr Molino : oui, alors moi je voudrais faire une petite intervention dans le sens où nous représentons quand même, enfin nous, groupe Agir ensemble pour Rognac, 43 % de la population selon les résultats des dernières élections, et pour autant nous n'avons pas été consultés, même jamais été consultés, ou associé de près ou de loin d'ailleurs aux divers projets structurants de la ville. Je prends pour exemple le PLU ou le stade multi-activités qui a été fait dernièrement, alors que lors de votre prise de fonction vous nous aviez dit vouloir nous associer à vos projets structurants. Le CIQ, force de propositions depuis plusieurs années n'a jamais été entendu et ce malgré vos promesses électorales de signature d'une charte avec lui. Forts de ces constats, nous nous permettons de douter de votre démarche. Nous nous abstenons et attendons avec impatience la composition de ce conseil des sages pour réagir sur cette décision. Concernant le règlement, juste une petite question. Dans l'article 3, vous évoquez la parité. S'agit-il de la parité Femme/Homme ou d'une autre parité. Enfin, comment garantir une représentativité des différents quartiers s'il y a carence de candidature dans certains d'entre eux ?

Mr Le Maire : alors, premier élément c'est que c'est bien une parité hommes/femmes.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : et deuxième élément, le cas échéant, si la carence sur un secteur on paliera par notre secteur pour composer sur les 33. Mais au vu de ce qu'on a déjà comme retour, je ne pense

pas qu'il y ait de carence, malheureusement il aura sans doute quelques déceptions par rapport à différentes candidatures.

Mr Molino : d'accord. Le tirage au sort, il se fera de quelle façon, et quand ?

Mr Le Maire : il se fera juste après la semaine après la clôture des candidatures. On le fera en son honneur, sera publique.

Mr Molino d'accord.

Mr Le Maire : merci beaucoup, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je vais simplement vous demander, alors j'ai le nom du sculpteur, merci Mr Schacre, c'est Monsieur Marc Bedikian qui est un artiste rognacais, voilà. J'ai oublié de vous faire adopter, dans la précipitation, procès-verbal de la séance antérieure je m'en excuse. Si vous avez des remarques par rapport à ce sujet là. Est-ce qu'on peut le considérer comme adopté ? Merci. Bien, j'ai passé la présidence de séance à Madame Miceli Houdais s'agissant des quatre rapports qui suivent, c'est-à-dire les 2 comptes de gestion, les 2 comptes administratifs et je vais quitter la séance.

Mme Houdais : si ça dérange personne je vais rester à ma place. Pour le rapport, Bruno Gerardin.

Mr Gerardin : merci, rapport numéro 4 concernant le compte de gestion 2016 du budget principal. Donc il s'agit simplement de document qui nous est communiqué par la trésorerie publique et qui est le pendant de notre compte administratif. Donc les résultats, en clôture, pour l'exercice s'élève en positif à 3 274 000 € sur la section d'investissement et de fonctionnement confondu. Donc en section investissement en clôture en positif à 334 868 €. En section de fonctionnement en clôture à 2 939 142 € ce qui fait un résultat global sur l'exercice de 3 274 000 €. Donc si on comptabilise les reports des résultats 2015 donc en cumulé à la culture 2016, nous avons en résultat de 1 173 000 € en section d'investissement de 6 656 000 € en fonctionnement et s'affairait cumuler au global sur les deux sections confondues de 7 829 874 € mais tout cela se sera détaillé dans le compte administratif parce que là, c'est la partie du trésor public. Donc après en avoir délibéré Mr Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal de la ville établis par le comptable public.

Mme Houdais : des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Rapport suivant, Mr Gerardin.

Mr Gerardin : alors, Mesdames Messieurs, chers collègues, au nom de la majorité municipale j'ai le plaisir cette année encore de vous présenter le rapport relatif aux comptes administratifs 2016 dans le votre, conformément à la loi, doit intervenir avant le 30 juin. Ce moment important de démocratie locale et l'occasion pour notre équipe de vous présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2016. Avant de poursuivre je tiens à saluer le travail de notre service des finances pour la qualité du rapport qui a été remis aux membres de cette assemblée, avec une mention spéciale Madame Patricia Garcia, notre nouvelle directrice des finances qui, aux côtés de Madame Koskas, en a été une des principales artisanes alors qu'elle nous a rejoints que depuis quelques semaines seulement. Donc comme vous le savez, le compte administratif est un document comptable qui retrace et synthétise l'ensemble des décisions qui ont été prises au cours de l'année et leurs traductions réelles, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il est le pendant du compte de gestion établie par le comptable public que nous venons d'adopter précédemment. Le compte administratif 2016 s'inscrit dans la lignée de celui de 2015 et présente globalement, comme vous avez pu le constaté, des résultats très satisfaisants. En effet, sur l'année 2016 pour ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous avons dégagé un résultat positif de 2,9 millions d'euros et en y intégrant les excédents cumulés des années antérieures, nous arrivons à un résultat cumulé de plus de 6,6 millions d'euros sur notre seule

section de fonctionnement. Enfin, si nous ajoutons à cela un excédant cumulé de 1, 2 d'euros dégageraient en section d'investissement, nous atteignons la somme globale de 7,8 millions d'euros en clôture de l'exercice, au regard des deux sections confondues le fonctionnement et l'investissement. Ce compte administratif démontre une fois de plus la volonté de l'équipe municipale de conduire son projet avec le souci permanent de préserver les grands équilibres financiers de la ville. Il convient d'associer pleinement à ces excellents résultats l'ensemble des personnels qui ont réalisé d'importants efforts pour intégrer, dans leur fonctionnement quotidien, la réorganisation des services et les nouveaux modes de gestion que nous avons souhaité mettre en œuvre. Je tiens ici, au nom de la majorité, à les remercier vivement et à salué l'engagement au service des rognacaises et des rognacais. Nous aborderons la présentation de ce compte administratif par les dépenses réelles de fonctionnement qui, entre 2015 et 2016, ont été stabilisées ne progressant que de 0,1 %. Ces bons résultats traduisent les efforts réalisés pour contenir l'évolution des principaux postes par importance de dépenses de fonctionnement donc, à savoir, chapitre 012 (charges de personnel) et le chapitre 011 (charges à caractère général). En effet, conformément aux engagements que nous avons pris lors du débat d'orientation budgétaire 2016, vous avez pu constater à la lecture du rapport, que les charges de personnel ont baissé de 4,75 %, s'établissant à 10 119 015 €. Cela en dépit de facteurs exogènes qui s'imposent à nous et qui importe à la hausse des charges de personnel, l'augmentation du point d'indice, la hausse annuelle des cotisations patronales le GVT, donc l'indice glissement vieillesse technicité, qui mécaniquement font progresser la masse salariale. Cette baisse de plus de 500 000 € sur les charges de personnel a été obtenue par la mise en œuvre d'une importante réorganisation des services qui a permis un rééquilibrage entre le niveau d'encadrement et le niveau opérationnel. Notre objectif au terme du mandat et de pouvoir stabiliser les charges de personnel en dessous de la barre des 10 millions d'euros. Les économies ainsi réalisées pourront compenser la baisse annoncée de nos dotations est financé, entre autres, nos investissements. Les charges à caractère général, quant à elles, ont progressé 0,75 %. Encore un gage de notre détermination à rendre plus efficace notre dépense tout en conservant un service public efficace, dynamique et innovant. Donc là par exemple, vous avez pu voir à l'entrée de l'hôtel de ville, que nous sommes en train de réorganiser l'accueil et l'espace de l'État civil. S'agissant de nos recettes de fonctionnement, celles-ci sont en progression de 3,7 % par rapport aux comptes admiratifs de 2015. Ces résultats globaux s'expliquent en partie par une progression de plus de 13 % de nos produits de services, liée à une augmentation de la fréquentation de nos structures et activités municipales par les enfants les usagers. Cette progression démontre, à l'évidence, que notre politique d'amélioration et de modernisation des services offerts à la population, répond aux attentes des rognacaises et des Rognacais. Ainsi, en fonctionnement, pour l'année 2016 la maîtrise rigoureuse de nos dépenses, conjuguée à une progression de nos recettes, nous a permis de dégager une épargne nette de 4,1 millions d'euros. Alors, parti de transparence, il convient de préciser qu'en neutralisant les recettes à caractère exceptionnels, à savoir une dotation exceptionnels de 667 000 € que nous avons perçus de la métropole et des produits exceptionnels liés à des ventes de foncier qui s'élèvent à 819 000 €. Donc si on enlève ses recettes exceptionnelles, notre niveau d'épargne s'établirait à 2,6 millions d'euros, soit quand même plus de 10 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui resterait tout de même un bon résultat conforme aux années précédentes. En matière d'investissement, nos dépenses réelles pour l'année 2016 élèvent à 4,5 millions d'euros. Donc, 1,5 millions de report sur des opérations qui avaient été engagés en 2015 et 3 millions d'euros sur des opérations nouvelles 2016. Au-delà des projets structurants qui ont été lancés en 2016 et dont le financement s'étalera sur plusieurs exercices, il y a la réhabilitation des frégates, les travaux au niveau du tennis pour l'agrandissement du complexe, la salle de boxe, la Plantade, l'extension de l'école Kraemer et de la gendarmerie qui, nous le verrons dans le débat d'orientation budgétaire, commenceront en

2017... Nos efforts se sont essentiellement portés, au-delà de ces projets que je viens de vous citer, sur des travaux de voirie, d'amélioration et d'embellissement de notre cadre de vie, sur la vidéo protection, sur l'entretien de notre patrimoine bâti, en particulier les structures scolaires. Le compte administratif fêtera apparaître un taux de réalisation de 43 %, au niveau de l'investissement, ce qui peut apparaître en première lecture un peu faible mais en fait cela s'explique par le fait qu'une partie importante du taux investissement et des grands projets de 2016 ont été lancés en fin d'année. Donc le mandatement de ces dépenses, qui a déjà commencé, n'interviendra qu'en 2017. Ce qui explique les reports à hauteur de 3,9 millions d'euros. Je conclurai mon propos en insistant sur le fait que chaque décision que nous prenons est toujours dictée par un principe de responsabilité et une gestion prudentielle des deniers publics. Ainsi, c'est en conduisant une politique budgétaire, non pas austère, mais rigoureuse et responsable que nous sommes parvenus de nouveaux à conserver notre capacité d'autofinancement et donc de maintenir nos marges de manœuvre. En gardant cette ligne de conduite, nous serons en mesure, sur l'ensemble du mandat, de mener à bien nos projets d'une part, en maintenant les taux d'imposition inchangés, et d'autre part en préférant l'autofinancement à l'emprunt. L'approbation du compte administratif 2016 est, à mi mandat, l'occasion de réaffirmer que la sobriété qui définit notre doctrine budgétaire permet à notre commune d'avoir une structure budgétaire saine et dynamique qui, il faut bien le rappeler, relève de l'exception quand on regarde les résultats financiers des communes de même strate. Pour être à la hauteur des attentes des rognacaises et des rognacais nous devons conserver l'humble détermination et l'esprit d'équipe qui nous anime depuis le début de ce mandat. Je vous remercie.

Mme Houdais : merci Mr Gérardin. Oui, Mr Molino ?

Mr Molino : nous aussi avant toutes choses, je tiens à remercier les services financiers de la Ville qui font un travail remarquable et ce dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles notamment pour l'année 2016 avec le départ de la directrice des services financier et le retour d'une personne qui était partie en retraite et qui a été rappelée pour pallier à ce départ.

Mr Gérardin : et pour ses compétences.

Mr Molino : Je tiens également à saluer l'arrivée récente de Madame GARCIA, la nouvelle directrice financière, à qui nous souhaitons tous nos vœux de réussite dans son nouveau poste. Enfin, je voudrais une fois de plus revenir sur la lourdeur administrative mise en place par votre majorité pour que les services financiers puissent répondre à nos demandes. En effet, il faut la validation du Maire pour que ces derniers puissent répondre à nos questions relatives au compte administratif. J'ai transmis, il y a deux jours, 4 questions au Service Financier et malgré le bon vouloir des personnes que j'ai relancé à plusieurs reprises, l'accord n'a été donné qu'aujourd'hui en milieu de matinée pour pouvoir y répondre. Avouez que ce formalisme fait perdre du temps à tout le monde et alourdi également les tâches du personnel de la collectivité qui perd un temps fou à demander les autorisations et attendre les réponses. Je vous demande donc encore une fois, parce que je l'avais déjà fait les années précédentes, de supprimer cette contrainte lourde et inutile car je vous rappelle, en plus, que les comptes sont publics et ouverts à tous. Donc j'espère qu'on sera entendu parce que j'ai encore eu au téléphone Madame Garcia jusqu'à 17h30 ce soir pour avoir des discussions sur les questions que j'allais poser. Donc c'est un petit peu dommage d'attendre une demi-heure avant le conseil municipal pour pouvoir discuter de ses réponses là parce qu'il faut avoir l'autorisation du maire. Deux jours pour avoir une autorisation, je trouve que ça fait beaucoup. Cela étant, nous souhaiterions faire plusieurs commentaires à votre présentation écrite du compte administratif de fonctionnement 2016. Au niveau des dépenses tout d'abord. Concernant le chapitre 11, sur le montant total du chapitre on se rend compte qu'il

est quasiment identique à celui de 2015. Néanmoins quand on rentre un peu plus dans le détail, on note une diminution assez inquiétante du montant des dépenses d'entretien/maintenance (Chapitres 61521 à 6156 pour les puristes) qui baissent de 243.000 Euros par rapport à 2015 et ce notamment au niveau de l'entretien et réparation des voiries qui passe de 300.000 Euros en 2015 à 166.000 Euros en 2016. L'entretien de plusieurs rues de la ville laissent à désirer...on comprend pourquoi. Les Rognacais apprécieront. Concernant le chapitre 12, comparativement à 2015, il y a effectivement une forte baisse de dépenses. On ne pourrait que s'en réjouir si nous n'avions pas à déplorer les conditions de travail des personnels de la collectivité et notamment des surcharges de travail de certains services qui travaillent sous pression permanente. On constate également une forte baisse d'effectif des personnels de catégorie A (ils étaient 9 en 2015, ils sont 5 en 2016 et ils seront 5 aussi l'année prochaine) qui à notre avis désorganise encore plus la collectivité, mais nous l'évoquerons lors du débat d'orientation budgétaire. Concernant les chapitres 67, pouvez-vous nous détailler le montant du chapitre 678 « Autres charges Exceptionnelles » d'un montant de 119.098 € qui était à 0 en 2015 ? Alors j'ai essayé d'appeler Madame Garcia ce soir, mais je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir l'avoir, pouvez-vous me dire à quoi correspondent ces 119 000 € s'il vous plaît ?

Mme Houdais : on va donner la parole Madame Garcia.

Madame Garcia : c'est une provision qui a été faite pour la toiture du CAM.

Mr Molino : il me semblait qu'il y avait 120 000 € pour la toiture du CAM, elle est dans un compte de provisions.

Madame Koscas : oui, elle était dans un compte provision et on nous a demandé de mandater une certaine somme.

Mr Molino : cette somme là ?

Madame Koscas : oui, c'est une opération réelle.

Mr Molino : merci. Au niveau des recettes de fonctionnement. Pour ce qui est du chapitre 73 « impôts et Taxes », votre commentaire sur la recette, qui est écrite dans votre rapport, votre commentaire sur la recette de Taxe Foncière et d'habitation est, sauf erreur de ma part, erroné. En effet, selon le détail du compte administratif (Chapitre 73111), le montant perçu, en impôts et taxes, est de 6.384.476 Euros en 2016 contre 6.340.783 Euros en 2015. Soit une augmentation de 43.693 Euros et non de 301.188 Euros comme il est écrit dans le rapport. Le montant de la dotation de solidarité communautaire a effectivement disparue mais en contrepartie, une somme de 146.935 Euros a été perçue par le biais du Fonds de péréquation intercommunal (Chapitre 7325). Pour le chapitre 74 « Dotations et Participations » la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'état (- 385.991 Euros par rapport en 2015) a été largement compensée par le versement d'un montant de 666.969 Euros de la Métropole.

Mr Gérardin : je l'ai évoqué.

Mr Molino : oui, vous l'avez évoqué. Concernant ces 2 chapitres et si on ne prend en compte que l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le fonds de péréquation intercommunale, la dotation globale de fonctionnement et la participation de la métropole, on s'aperçoit qu'effectivement en 2016, les recettes ont diminuées de 392.465 Euros par rapport à 2015. En revanche, si on fait une petite rétrospective depuis fin 2013, on se rend compte que les recettes concernant ces mêmes postes ont augmentées de 745.165 Euros depuis fin 2013. Je me permets de faire ce petit rappel car lors de la cérémonie des vœux en janvier 2017, Monsieur

Le Rudulier a indiqué que la DGF avait baissé de 1.200.000 depuis 2013. En réalité, elle n'a baissé que de 917.247 Euros. La dotation de Solidarité à quant à elle également baissée de 341.075 Euros depuis 2013 pour être à 0 aujourd'hui, mais ces baisses, sur la même période, ont été largement compensées par une hausse de l'attribution de compensation (+1.189.556 Euros), par le Fonds de péréquation Communale (+ 146.935 Euros) et la participation de la métropole (+666.996 Euros). Alors, s'il est important de parler des baisses de recettes, ça l'est tout autant pour les recettes supplémentaires. Mais il semblerait que dans les discours ces dernières soient systématiquement oubliées. Enfin, en ce qui concerne le chapitre 77 « Produits exceptionnels », nous voudrions savoir pourquoi les recettes d'actes signés en 2014 et 2015 (parcelles AZ 69, BL 41 et AS 314 et 315, ne sont enregistrées que dans le CA 2016 ?

Mme Houdais : Madame Chantal Koscas de vous répondre.

Madame Koscas : nous attendons l'acte notarial, qui n'arrive pas toujours dans les six mois, et on est obligé de l'attendre et d'avoir la notification de cet acte au pouvoir enregistrer la parcelle ou la vente.

Mr Molino : d'accord. En tout cas, je vous remercie de votre attention mais nous atteindrons pour le vote de ce rapport.

Mme Houdais : alors, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport suivant Mr Gérardin.

Mr Gérardin : rapport suivant, le rapport numéro 6, le budget annexe des pompes funèbres. Là, il s'établit en clôture de l'exercice à 7581 € en résultats positifs en investissement et 14 000 € en fonctionnement. Bon, c'est variable d'année à l'autre. Donc globalement, on a le résultat positif sur l'exercice de 21 643 €. Après en avoir délibéré, Mr Le Maire vous propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe des pompes funèbres établies par le comptable public.

Mme Houdais : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport suivant, Monsieur Gérardin c'est toujours à vous.

Mr Gérardin : cette fois-ci c'est le pendant du compte de gestion, au niveau des pompes funèbres donc le compte administratif. Donc les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45 000 € je vous fais grâce des centimes et concerne les écritures d'ordre relative au sort des caveaux au 1^{er} janvier 2016, l'écriture d'ordre mixte d'une régularisation d'arrondis de centimes. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 59 116 € et concerne la vente des caveaux et la variation du stock des caveaux aux 31/12/2016. Et en investissement, les dépenses s'élèvent à 42 420 € et concerne la variation de stocks des caveaux au 31/12/2016. Les recettes quand elles s'élèvent à 50 000 €, il s'agit d'écritures d'ordres relatives, là encore, et les actions de fonctionnement capitalisés. Donc je vous demande, après avoir délibéré d'approuver le compte administratif de l'année 2016 concernant le budget annexe des pompes funèbres.

Mme Houdais : merci Mr Gérardin. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Mr Gérardin, rapport suivant.

Mr Gérardin : on va repasser au rapport numéro 3 du coup puisqu'on a changé l'ordre. Donc au niveau du débat d'orientation budgétaire. Donc le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants.

Mme Houdais : Mr Gérardin, on va quand même faire revenir le maire.

Mr Gérardin : oui pardon.

Mme Houdais : Mr Le Maire revenez parmi nous.

Mr Le Maire : merci.

Mme Houdais : je rends la séance à Mr Le Maire.

Mr Le Maire : bien ; donc, nous sommes au débat d'orientation budgétaire. Je voudrais donner la parole à Mr Gérardin pour vous dire quelques éléments de contexte par rapport au débat d'orientation budgétaire de 2007. Comme vous le savez, c'est toujours l'occasion d'envisager l'avenir de notre cité. Dans une conjoncture qui reste difficile. Je pense que Bruno tu nous l'expliqueras. Néanmoins tout en réaffirmant avec force, notre ambition de moderniser notre ville avec notamment des investissements structurants, et le développement des animations culturelles et festives tout au long de l'année. Vous le savez le budget que nous présenterons le 17 avril 2017 lors de la prochaine séance du conseil municipal, est un acte de politique majeur permettant la concrétisation de notre projet de mandature. Les orientations budgétaires que nous développerons dans quelques instants Bruno Gérardin s'inscrivent dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de la collectivité sous l'effet d'un double mouvement. Les baisses de dotations étatiques et de l'augmentation des dépenses obligatoires liées principalement à la pénalité dite « SRU » et j'aurai l'occasion d'y revenir ou les dépenses normatives. Malgré ce double mouvement nous poursuivons toute fois avec détermination, la mise en œuvre de nos priorités avec un programme d'investissement qui selon la réactualisation de la prospective atteindra plus de 30 millions d'euros sur les six années de mandature et cela avec une stratégie financière constante qui articule d'une part l'exigence du sérieux et de rigueur budgétaire et surtout le refus d'augmenter les taux de fiscalité locale. Je le redis, je respecte et je respecterai cet engagement pris devant des Rognacais en 2014 jusqu'à la fin de la mandature. Cela est possible grâce à une gestion sobre et saine. En 2017, nous continuerons à contenir d'une part voire à diminuer nos dépenses de fonctionnement via la reconduction de la démarche qui avait déjà été initiée en 2015-2016 sur les charges à caractère général. D'ailleurs j'aimerai saluer l'ensemble des services qui ont vraiment joué le jeu sur ces trois années. Donc la variation sur trois ans est relativement faible + 3,8% malgré une externalisation de certaines de nos missions et un taux d'inflation résiduel. D'autre part nous allons poursuivre en parallèle nos efforts en terme d'optimisation de simplification de notre fonctionnement interne qui se traduira par le prolongement du plan de rationalisation de nos dépenses de personnel. En effet, le mouvement amorcé en 2016 qui avait été convenu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire avec une baisse dite « historique » de 500 000€ de nos dépenses de personnel sera renforcé avec un objectif de baisse prévisionnelle de 200 000€. L'objectif étant qu'à la fin de la mandature nous puissions revenir à un étiage avoisinant les dépenses de personnel enregistrées au niveau du CA de 2003, sans bien évidemment l'effet GVT cumulé en terme d'annualisation. C'est donc une politique RH tournée vers le maintien et la modernisation de nos services publics avec l'aide notamment de la numérisation à l'instar du guichet unique enfant jeunesse dont le modèle s'appliquera à l'ensemble de la collectivité. Parallèlement, nous aurons une politique de dynamisation de nos recettes tant en section de fonctionnement quant investissement, mutualisation, rationalisation de notre patrimoine, optimisation fiscale ; on aura l'occasion d'en débattre ; ou développement économiques sont autant de pistes afin d'atteindre nos objectifs. La consolidation de notre autofinancement avec un niveau du fond de roulement jamais atteint, le maintient à un étiage élevé de notre épargne nette en 2007, nous permet cette année encore de ne pas recourir à l'emprunt malgré un rythme d'investissement assez important. Nous maintenons donc le cap « endettement 0 » même si nous n'en faisons pas ; je le précise ; un dogme absolu. Cela nous permet d'asseoir la soutenabilité financière de notre programme de notre mandature. Notre capacité à investir continuellement et fortement tout au long de ce

mandat dépendent aussi bien de l'attractivité et de la modernisation de Rognac et que sa cohésion sociale. J'ajoute, un dernier point. Que cette décision d'investir massivement pour les 4 années qui restent et pour l'avenir de Rognac ne nous exonère pas d'une recherche de sobriété dans la réalisation de nos investissements. Le budget 2017 repose donc mon cher Bruno, avant de te passer la parole, sur une stratégie qui est constante, stabilité fiscale, sobriété, maintien d'un fort niveau d'investissement et surtout d'un endettement nul. Bruno c'est à toi.

Mr Gérardin : merci Mr Le Maire pour ce propos liminaire. Je m'excuse par avance s'il y a quelques redondances puisque nous sommes, je crois sur la même longueur d'ondes. Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale ; disais-je ; pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois qui précède l'examen du budget primitif. Donc le dogme n'a aucun caractère décisionnel et définitif mais toutes fois il doit faire l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales en la matière. Enfin comme vous le savez, les communes ont désormais jusqu'au 15 avril pour voter leur budget primitif. En ce qui nous concerne le vote du BP interviendra lors du prochain conseil municipal le 13 avril prochain ?

Mme Houdais : c'est ça !

Mr Gérardin : parce qu'il me semblait avoir entendu « le 17 avril ». Comme toute à l'heure, avant de démarrer je tiens à saluer le travail remarquable du service des finances qui nous a produit un joli rapport détaillé. Donc, on va démarrer comme tout débat d'orientation budgétaire par balayer rapidement le contexte économique et financier. Donc avec quelques éléments macro-économiques. On va dire qu'il y a une incertitude économique institutionnelle qui demeure au niveau mondial et également dans la zone euro. La situation internationale est marquée par de nombreuses tensions : le drame du terrorisme qui alimente toute les peurs et provoque la défiance entre les peuples. Comme l'histoire nous l'a déjà montré, un tel contexte associé à une incertitude économique constitue un terrain idéal pour les idées populistes et nationalistes considérant que la solution passe par le repli sur soi et le rejet de l'autre. On en a déjà quelques manifestations comme le brexit (le repli de l'Angleterre et sa sortie de l'union européenne), le résultat des élections aux Etats Unis qui va dans ce sens également, la progression des scores électoraux de tous les partis nationalistes en Europe. Donc, dans un tel contexte, les prévisions de croissance mondiale pour 2017, ont été revues à la baisse par le fond monétaire international pour s'établir à 3,4%. Concernant la situation française et le projet de loi de finance pour 2017, selon les prévisions du gouvernement, le déficit public devrait atteindre 2,7%, repassant ainsi sous la barre des 3% prévus par le pacte de stabilité européenne. Il s'agit là d'un résultat encourageant qui traduit les efforts consentis en matière de désendettement. Efforts d'ailleurs, pour lesquels les collectivités territoriales, et en particuliers les communes, ont largement contribué. Donc la situation demeure fragile et incertaine, d'une part parce que les perspectives de croissance restent faibles entre 1,2 et 1,5 % selon les estimations. D'autre part, parce que notre capacité de désendettement reste fragile au niveau national. En effet, compte tenu du contexte international décrit plus haut, la crainte d'une augmentation du taux d'intérêt est exprimée. Certains spécialistes estiment qu'une augmentation d'un point des taux d'intérêt, engendrerait 15 milliards de charges supplémentaires pour le budget national. Situation incertaine, enfin, parce que l'élection présidentielle qui interviendra dans quelques semaines maintenant, va nécessairement rebattre les cartes pour les 5 ans à venir. En revanche, nous pouvons affirmer qu'en 2017, les communes seront de nouveau mises à contribution pour participer au redressement des comptes publics ainsi même si la baisse des concours financiers de l'état sera finalement moins importante que prévue, les communes subiront une nouvelle

baisse tout de même de DGF et ce pour la quatrième année consécutive. Pour Rognac, la baisse de DGF représente un million d'euros entre 2014 et 2017. En effet, nous avons perçu 1,3 millions d'euros en 2014, 900 000 euros en 2015, 500 000 euros en 2016, 300 000 euros seulement dans les prévisions pour 2017. Soit en seulement 4 années, une baisse de quasiment 5% de nos recettes de fonctionnement. Le cumul de ces baisses successives constitue un réel déficit pour les finances de notre ville. Donc, passons maintenant aux orientations budgétaires pour 2017. Dans la droite ligne de l'exercice de 2016, notre stratégie globale pour 2017 sera marquée par la recherche constante d'économie et d'efficacité pour une gestion responsable dans un contexte financier contraint. L'objectif est d'augmenter nos marges de manœuvre afin de garantir aux Rognacaises et Rognacais une stabilité des taux communaux sur l'ensemble du mandat, sans compromettre pour autant notre capacité d'investissement. Alors sur le plan du fonctionnement. Concernant d'abord nos recettes. Pour l'année 2017, nos recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 18 500 000€. Nous prévoyons une légère augmentation de 0,54% de nos recettes fiscales directes. Cette augmentation s'explique par l'évolution dynamique des bases liées notamment aux constructions nouvelles ainsi qu'à la revalorisation par l'état des valeurs locatives servant de base d'imposition. Les taux communaux restant quant à eux inchangés conformément à nos engagements. Comme nous l'avons vu précédemment la DGF, versée par l'état devrait représenter 300 000€. Soit une baisse de plus de 200 000€ par rapport à 2016. En ce qui concerne la fiscalité reversée, les prévisions de recettes concernant l'attribution de compensation sont identiques à celles de 2016, soit 8 700 000€. Depuis 2016, nous ne percevons plus la dotation de solidarité communautaire qui s'élevait à 800 000€. Alors, en 2016, nous avons perçu une dotation exceptionnelle venue compenser cette perte de recette. Pour 2017, nous n'avons aucune certitude de recevoir de nouveau cette recette exceptionnelle. Enfin par rapport à nos prévisions 2016, nous prévoyons pour 2017, une augmentation de 0,56% de nos produits de service pour tenir compte de l'effet volume, lié entre autre à l'augmentation de la fréquentation des enfants dans les structures communales et au niveau de la restauration scolaire. Alors compte tenu du succès rencontré par nos structures municipales, il n'est pas impossible que la hausse de nos produits de service soit même plus importante mais, comme toujours en matière de finance public, il convient d'avoir une approche de « bon père de famille » en majorant les estimations de dépenses et en minorant les prévisions de recettes. Pour conclure sur ce point, globalement, pour le budget 2017, nous estimons notre recette de fonctionnement à 18 500 000€ soit une baisse de 1,66% par rapport au BP 2016. Maintenant, concernant les dépenses de fonctionnement. Le total des dépenses de fonctionnement est estimé au plus juste et devrait s'élever à 18 500 000€ hors résultat antérieur reporté. J'ai peut être fait une erreur. C'est moins que ça car sinon ça équivaldrait à nos recettes. C'est 16 000 000€. C'est une erreur, « une petite coquille ». Donc, les charges à caractère général et autres dépenses de fonctionnement. Elles regroupent les charges nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Pour 2017 nous prévoyons d'augmenter d'environ 5%, les crédits qui avaient été ouverts au BP 2016, ceci afin de tenir compte de la progression attendue des prix des denrées alimentaires (restauration scolaire, fourniture d'équipement). De plus, il nous faut prévoir les crédits nécessaires au financement des dépenses nouvelles (gardiennage du stade du COSEC, nettoyage des salles de sport, illumination de Noël dans de nouveaux quartiers, des nouvelles animations) évoquées par Mr Le Maire précédemment. Donc tout au long de l'exercice budgétaire nous serons particulièrement attentifs aux taux de réalisations des dépenses afin d'affiner les crédits alloués au plus près des besoins. Concernant les subventions aux tissus associatifs, notre volonté d'accompagnement est toujours aussi forte. Ainsi nous avons prévu une augmentation de l'enveloppe globale dédiée aux subventionnements des associations. L'enveloppe globale regroupant les subventions courantes et exceptionnelles sera portée à 650 000€ en 2017 contre 600 000€ en 2016. Compte tenu du contexte financier évoqué

précédemment, il s'agit d'un véritable effort qui traduit notre volonté de soutenir l'action remarquable de notre tissu associatif, vecteur de lien social et acteur majeur du dynamisme de notre ville et du bien vivre ensemble. Enfin, comme chaque année, une subvention d'équilibre répondant aux périmètres d'intervention de nos services sociaux sera versée au CCAS. Les autres dépenses à prévoir en 2017, alors il y en a une qui n'est plus une dépense. C'est donc le fond de péréquation intercommunal. Puisqu'en rejoignant la métropole, Rognac est passé de contributeur net à bénéficiaire du FPIC et on estime pour 2017 la recette à 120 000€. Par contre, la pénalité SRU et l'augmentation de cette dernière va engouffrer cette recette puisqu'en fait nous prévoyons une enveloppe de 550 000€ pour 2017 soit une augmentation de 37,5% puisqu'on était à 400 000€ en 2016. Un point sur les effectifs et les dépenses de personnel. En 2016, la commune comptait 248 agents, dont 14 non titulaires. En 2017, l'effectif devrait s'établir à 236 agents dont 13 non titulaires. La répartition catégorielle en 2017 devrait être la suivante : 5 agents de catégorie A, 22 de catégorie B, et 209 agents de catégorie C. notre politique en matière de ressources humaines est dictée par la recherche d'une efficacité organisationnelle. Afin que le service rendu à la population soit optimisé. Mais également par un principe de responsabilité qui consiste à intégrer dans nos choix, les contraintes qui pèsent sur les finances publiques. Nous avons eu la volonté de rééquilibrer le niveau d'encadrement et le niveau opérationnel. Pour faire en fait de notre organigramme, une structure en pyramide de façon plus marquée. Donc l'objectif que nous nous étions fixés en 2016, en matière de dépense du personnel a été largement atteint. En effet nous avons prévu une réduction de 300 000€ hors impact du coût des mesures nationales et le CA 2016 que je vous ai présenté précédemment, montre une baisse d'un peu plus de 500 000 € en absorbant les segmentations mécaniques liées à la revalorisation des points d'indice et au GVT, etc. Pour 2017, nous prévoyons de réaliser une nouvelle économie d'environ 250 000 € pour passer sous la barre des 10 millions d'euros des dépenses de personnels. En retrouvant un niveau de dépenses de personnels tenable, nous dégagerons ainsi des marges de manœuvre permettant de compenser la baisse des recettes. Il est évident qu'une partie des économies ainsi réalisées, et c'est bien légitime, sera reversée au personnel sous la forme de primes puisqu'il faut récompenser les efforts fournis, l'engagement et le dévouement au service de nos concitoyens qui explique ces bons résultats. En termes de mandat, nous souhaitons une stabilisation des effectifs avec un taux d'encadrement mieux adapté au profit de notre commune. Pour conclure sur ce point, concernant les dépenses de personnel qui représentent le premier poste budgétaire en fonctionnement, il s'agit, pour 2017, d'accentuer les efforts entrepris en 2015 afin de maintenir la masse salariale à un niveau soutenable. Donc dans cette optique, les objectifs pour 2017, le non remplacement systématique des départs en retraite, en privilégiant plutôt la mobilité interne, les recrutements de contrats aidés, profitez aussi de l'effet de Noria relatif aux économies dégagées mécaniquement par le rajeunissement du personnel. En effet, si l'on regarde la pyramide des âges, ça a été intégré dans le rapport, nous pouvons constater qu'entre un quart et un tiers des personnels pourront faire valoir leurs droits à la retraite dans les cinq à 10 ans qui viennent, donc nous devons bénéficier de cet effet de noria, donc mécaniquement une baisse de la masse salariale. Enfin, abordant les orientations budgétaires en matière d'investissement. Le projet de budget 2017 consacrera une place importante aux investissements, il s'agira d'abord de programmer les crédits nécessaires à la poursuite des grands projets d'investissement en cours comme, la rénovation du quartier des Frégates, la réalisation de nouveaux équipements sportifs. J'ai déjà évoqué au moment du compte administratif, les tennis et la salle de boxe, la piste d'athlétisme, le terrain multisports qui a été couvert... Ça représente, je l'ai dit, 3,9 millions de report en 2016. Il s'agira ensuite, d'inscrire des crédits affectés à de nouvelles opérations à programmer et à financer au regard des subventions obtenues et de l'épargne dégagée en faveur de l'équipement. Entretien du patrimoine bâti, voiries, espaces verts, cadres de vie... En 2017, s'agissant d'investissement, la priorité sera

donnée aux financements des opérations en cours et celle restant à programmer, comme je viens de le dire. L'enveloppe prévisionnelle devrait s'établir 9 millions d'euros. Les crédits d'investissement seront financés par un prélèvement à hauteur de 4,5 millions d'euros sur les excédents cumulés de la section de fonctionnement, puisqu'on a fini avec 6,6 millions d'excédents cumulés. D'autres projets d'envergure seront inscrits au BP 2017, ou au cours de l'exécution budgétaire dans le cadre de décisions modificatives, il s'agit entre autres de la réhabilitation du centre de loisirs de la Plantade phase 2 et 3, de la finalisation des études et le lancement des travaux de la construction de la nouvelle gendarmerie et du centre de supervision urbain et l'agrandissement de l'école de Kraemer. L'Etat nous accompagnera dans la construction de la gendarmerie, quant au conseil départemental il sera notre partenaire financier privilégié pour la plupart de nos investissements dans le cadre de ces différents dispositifs d'aides à destination des communes, notamment le CDDA qui va démarrer. Avant de conclure, quelques mots sur le développement économique, puisque vous m'en aviez fait la remarque lors du précédent débats d'orientation budgétaire. En 2016 plusieurs petits commerces ont été créés sur la commune, coiffeur, tatoueur, boutique de vêtements.... Il y a trois nouveaux commerçants ambulants également, principalement de la restauration, qui se sont installés. Sur la zone Nord, il y a l'installation de la société « Ma Petite Poulette » qui est en fait une activité de traiteur, qui compte trois emplois et qui a des perspectives de nouvelles embauches. La société Tectake, activités de e-commerce, 35 emplois. La société Le Dauphin qui devrait s'installer très prochainement dans notre commune et qui actuellement est implantée à Velaux, qui compte 10 emplois. Et il y a aussi le lancement des travaux pour l'implantation de la société LED3, c'est déjà un dossier qui est là depuis un certain temps, qui a horizon 2018 devrait compter 40 emplois. Autres points, il y a également le déploiement de la fibre, que j'intègre dans le développement économique puisque ça devrait être finalisé en 2017 au niveau de la phase 2. Cette phase prévoit la couverture de l'ensemble des zones d'activité et le bas de Rognac, les Bories et les Pujettes. Cet équipements représentera un argument de poids dans la réflexion des entreprises qui envisagerait une implantation sur notre commune. Enfin en 2017, nous devrions connaître une avancée décisive dans le projet de la future zone d'activité des Plans. Actuellement nous sommes en négociation avec l'aménageur autour de créer des charges précis, diversification des activités accueillies, un nombre d'emplois à l'hectare, prestations de haut niveau pour garantir l'attractivité de la zone pour les entreprises et leurs salariés... Donc pour l'instant je ne peux pas aller au-delà de ça puisque nous sommes en phase de négociations. La concrétisation de ce projet devrait permettre la création de plusieurs dizaines d'emplois sur notre territoire d'ici la fin du mandat. En conclusion Mesdames Messieurs, vous le savez, notre préoccupation est de mettre en œuvre des politiques publiques utiles et adaptées aux besoins réels des rognacaises et des rognacais. Pour y parvenir, nous avons souhaité renforcer la démocratie participative avec la nomination d'une adjointe à la vie des quartiers, l'organisation deux réunions publiques pour définir et mieux définir les contours de nos projets structurants, la mise en place d'un conseil des sages, qui a été présenté, et très prochainement, son pendant pour la jeunesse, puisque ça avait été un engagement également et nous avons parlé également des SMS qui vont se développer aussi. Au-delà d'être utiles et adaptées aux besoins de nos concitoyens, il faut également que les politiques conduites restent conformes à nos réalités budgétaires, et ça vous savez que c'est un point, pour nous, très important. Depuis 2014 nous sommes confrontés à la nécessité de modifier notre approche des finances locales et à changer de paradigme. Nous ne pouvons plus avoir le même train de vie que précédemment. Depuis le début de notre mandat, nous avons intégré cette nouvelle donne financière sans esprit de fatalisme, mai au contraire avec la volonté d'agir, d'être créatifs et pragmatiques pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens. Agir et non pas seulement subir, trouver des compromis dynamiques en faisant preuve de sobriété, de pondération mais aussi de volontarisme. En

résumé, nous entendons assumer toute la responsabilité qui nous incombe en tant que majorité et maintenir le cap que nous avons tissé depuis le début du mandat, pas d'augmentation de la fiscalité, tout du moins des taux puisque les bases ce n'est pas nous qui les maîtrisons, stabilisation des dépenses de fonctionnement par la maîtrise des charges à caractère général par l'optimisation de nos procédures d'achat, le développement d'une culture de responsabilité au sein des services, et on a salué les efforts que les services ont fait à ce niveau-là, et le pilotage strict de l'évolution de la masse salariale. Nous souhaitons que le chapitre 012, je le rappelle, soit ramené sous la barre des 10 millions d'euros dès 2017. Enfin, par le maintien d'une politique d'investissement dynamique grâce à la préservation de notre capacité d'autofinancement et à la recherches systématiques de financement auprès des partenaires institutionnels, au premier rang desquels le conseil départemental. Avant une délibération pour prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, je laisse la place aux débats et à celles et ceux qui souhaitent intervenir. Merci de votre attention.

Mr Le Maire : Mr Molino ?

Mr Molino : avant d'intervenir sur le débat d'orientation budgétaire, je voudrais revenir à une question sur le CA, vous pouvez rester car il n'y a rien de particulier. Simplement, tout à l'heure je vous ai posé une question concernant le compte 678 qui est des charges exceptionnelles de 119 000 €. Vous m'avez répondu que c'était le CAM. Or, la provision des CAM, de mémoire, 720 000 € et c'est dans le compte 68.

Madame Garcia : c'est une écriture.

Mr Gérardin : c'est un jeu d'écriture.

Mr Molino : ça fait 119 + 120 ?

Madame Garcia : non.

Mr Molino : si. Sur le rapport je l'ai. Bon, on n'en reparle demain si vous voulez. Je l'ai sur le rapport, quand on prend le compte 67 ça intègre les 119 000 € dont vous m'avez parlé, et le compte 68 est de 120 000 €.

Madame Koscas : c'est une provision, c'est une écriture de provisions.

Mr Molino : OK, on en reparle demain, je vous appellerai pour avoir des compléments d'informations. Pour revenir au débat d'orientation budgétaire, j'ai bien entendu ce que vous avez dit sur le développement économique, mais ce qui aurait été bien c'est qu'on l'ai sous forme écrite dans le débat. Là, je l'apprends aujourd'hui, très bien je n'ai pas de commentaire particulier, mais si je l'avais eu en lecture j'aurais pu éventuellement faire quelques commentaires. Donc j'espère que l'année prochaine, si on pouvait avoir un petit, même s'il n'y a pas de connotation financière en termes de dépenses, parce qu'on ne sait pas les recettes que ça va apporter, mais au moins avoir la trame de ce qui est espéré pour les années futures.

Mr Gérardin : mais j'avais pris l'engagement de vous répondre.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Gérardin : c'est vrai qu'on ne l'a pas intégré au rapport, mais comme j'ai pris l'engagement...

Mr Molino : oui, mais si on pouvait l'avoir au niveau du rapport se serait bien pour pouvoir un peu l'étudier de plus près.

Mr Gérardin : en rajoutera une petite partie sur le rapport.

Mr Molino : éventuellement. Alors moi j'ai quelques points qui nous interpellent sur votre présentation, notamment dans les dépenses de caractère général, dans ce que j'ai pu lire dans le rapport, vous évoquez les coûts supplémentaires notamment pour le gardiennage du COSEC. Alors, vous revenez donc sur la suppression de cette tâche qui était faite auparavant, puisque vous l'aviez supprimée récemment, cette tâche de gardiennage du COSEC. Quand il y avait eu cette suppression, on avait dit que ça nous paraissait un peu étonnant parce que ce n'est pas tout à fait adapté, et ce d'autant plus, que le stade multi activités, après les activités associatives et scolaires, était laissé libre aux rognacais. Alors, vous aviez répondu qu'il serait mis en place une vidéosurveillance pour pallier à la suppression du gardien, j'avais entendu ça. C'est peut-être une erreur mais j'avais entendu ça. Et les récentes dégradations qui sont intervenues sur cet équipement, puisqu'il y a une dégradation récemment, montrent la limite de la mesure de suppression de gardien. Enfin, on se réjouit que le gardien soit là.

Mr Le Maire : non, non. En fait, il y a eu effectivement, je pense, un acharnement de quelques jeunes sur le nouvel équipement et j'ai pris la décision d'avoir une société de surveillance en plus du gardiennage. Pourquoi ? Parce que le gardien était dépassé, 80 vous avaient une dizaine de jeunes sur la piste d'athlétisme, il y a une certaine forme d'appréhension et aussi dans le cadre de ses missions, il n'est pas là 24 heures sur 24. Voilà, c'est la raison pour laquelle, par exemple la nuit sur des périodes bien précises, il y a un gardiennage qui sera, pour l'instant, maintenu. Parce que je n'accepte pas qu'on puisse dégrader un équipement qui doit rester ouvert au public. Il est hors de question qu'on cède par rapport à ces jeunes.

Mr Molino : ce n'est pas ce que j'ai lu dans le rapport parce qu'il me semble d'ailleurs qu'il y avait eu des suppressions deux postes de gardiens dans certains équipements.

Mr Le Maire : non. Ce qui a été mis en œuvre, c'est le fait d'avoir externalisé l'entretien du patrimoine sportif. Donc, effectivement, les 3 heures ou 4 heures que le gardien passé entretenu en ce patrimoine il a été reporté dans un autre secteur d'activité de la collectivité. En tout état de cause, il y aura toujours la fonction de gardiennage sur l'ensemble de nos sites.

Mr Molino : autant pour moi, parce que j'avais compris cela. Alors concernant aussi les départs en retraite les départs en retraite remplacés par des emplois aidés, Vous avez écrit dans le rapport que vous aviez effectivement maîtrisé la masse salariale, que vous alliez, entre autres utiliser cet artifice là puisque c'est en fait financé par l'État et que ça permet de faire des économies relatives à la collectivité. Pour notre part nous pensons que c'est dangereux d'agir de la sorte car lorsque les dispositifs s'arrêtent, il est impossible de faire tourner la collectivité sans ces emplois et il faudra alors procéder à terme, à notre avis, à des recrutements qui pèseront probablement lourds sur les budgets futurs. D'ailleurs, pour rappel, Corinne Lucchini qui n'est pas là ce soir et qui s'excuse, me disait qu'en 2001 il y avait déjà eu ce phénomène qui s'était produit puisqu'il y avait à l'époque une quarantaine d'emplois jeunes qui avaient dû être recrutés parce qu'ils faisaient des activités qui étaient nécessaires à la collectivité, et donc ça avait eu un impact effectivement sur la masse salariale.

Mr Le Maire : effectivement, je vous interromps, il y a eu un choix politique de pérenniser ces emplois jeunes derrière.

Mr Molino : oui, oui, parce qu'il y avait un besoin qui s'était créé et donc il y avait besoin de les prolonger. Tout au moins, c'est bien pour l'emploi de créer des emplois jeunes, mais c'est peut-être moins bien pour les finances publiques de la ville à terme. On verra ce que nous dira

l'avenir. Les effectifs baissent, donc par voie de conséquence la masse salariale également. Mais cela se fait notamment par le départ de près de la moitié des cadres puisqu'on est passé de 9 à 5. Je pense que les élus ne doivent pas remplacer les cadres, d'abord c'est interdit par la loi, mais là aussi c'est un danger car effectivement, s'il n'y a plus de cadres dans la collectivité, quand il y a des changements de structure ou d'équipe municipale, même si c'est la même équipe mais il y a des gens qui changent par le biais d'un certain nombre de choses, ce changement d'équipe peut être dangereux et peut déstructurer la collectivité. En tout cas, c'est ce que nous trouvons, nous. Supprimer autant d'emplois d'encadrement nous paraît un petit peu, j'allais dire osé, ou tout au moins dangereux. Il y a également des tâches externalisées, vous avez dit vous-même que vous n'aviez pas tant de ce mot. C'est votre choix politique mais pour nous se séparer de cadres c'est extrêmement dangereux. Concernant la loi SRU : Vous prévoyez une augmentation de ce poste en 2017 de 550 000 €. Cela dit nous ne pourrons jamais combler le déficit de logements sociaux tels que la loi le préconise et nous estimons d'ailleurs qu'il ne faut pas aller à 25% de logements sociaux, c'est notre point de vue, car nous n'avons pas les moyens de faire face à tous les coûts induits par la loi (Ecoles supplémentaires, Nouveaux bâtiments communaux, Entretien de voiries...).

Mr Le Maire : on avait déjà eu l'occasion d'en débattre ensemble, et on est sur la même longueur d'onde, simplement juste pour les précisions sur la loi SRU. La loi SRU, il y a deux axes en fait. Il y a le respect des bilans triennaux par exemple sur un volet quantitatif et sur un volet qualitatif, c'est ce qu'a rajouté la loi égalité et citoyenneté. Ce volet qualitatif va dans le sens du développement de la production de logements sociaux sur Rognac, c'est-à-dire de manière modérée est plutôt axé sur ce que l'on appelle le PLAI et à partir de là, dès lors qu'on produit plus de 30 % de PLAI sur chaque opération de logements sociaux, à ce moment-là on améliore le bilan qualitatif qui amoindrit la pénalité SRU. Tout à l'heure, j'ai eu l'occasion de rencontrer le sous-préfet puisque vous êtes auditionnés tous les trois ans par rapport à votre bilan, nous avons débattu, rappelez-vous, du contrat de mixité sociale qui était un contrat, par rapport également à l'aménagement du territoire, avec les objectifs qui n'avaient strictement rien à voir avec les objectifs que nous imposait la loi. Et les services de l'État ont convenu, ce matin, que l'effort qu'on va fournir dans la production de logements sociaux pour les rognacais, et j'insiste bien, les modalités seront mises en œuvre pour les rognacais, suffirait à sortir éventuellement de l'état de carence de la collectivité, ça veut dire ne pas appliquer la majoration qui nous est appliquée à l'heure actuelle, en insistant bien sur le fait, et là je vous rejoins totalement, que 519 000 € précisément, puisqu'on vient d'avoir la notification, Bruno tu ne l'avais pas, devenait insupportable pour la collectivité.

Mr Molino : d'autant plus qu'on est contraint par certaines choses. On a la loi Natura...

Mr Le Maire : absolument. Et ça je crois qu'il l'ont bien pris en compte dans le contrat d'une cité sociale, c'est la raison pour laquelle les tendances sont un peu moins ternes qu'on ne l'avait estimé dans le débat d'orientation budgétaire, puisque je vous rappelle qu'on peut aller jusqu'à 7,5 % des recettes réelles de fonctionnement sur l'application de la pénalité SRU, donc il y avait encore de la marge. Je vous en prie.

Mr Molino : concernant les taux d'imposition communaux : Avec la stabilité de l'attribution de compensation et la diminution de la baisse de DGF, puisque vous avez dit, c'est vrai que l'État, François Hollande l'a dit lui-même qu'ils allaient faire un petit effort sur 2017 pour ne pas impacter encore plus les communes, nous aurions espéré voir les taux d'imposition communaux baisser en 2017. Alors, vous allez nous on doit être de grands rêveurs, effectivement. Pour autant les impôts locaux augmentent ne serait-ce que par la revalorisation des bases de fiscalité directe.

Donc ça, effectivement ça ne dépend pas de nous, mais je dirais que systématiquement on voit apparaître des augmentations mêmes si cette année, il y a eu effectivement une baisse liée à l'intercommunalité comme vous nous l'aviez dit et comme on en avait débattu il y a quelques séances de cela, mais cela étant, la charge qui pèse sur les familles rognacaises est importante quand même.

Mr Le Maire : je me permets de vous interrompre, comme ça on se répond. S'agissant de la baisse du taux intercommunal, elle est garantie sur 12 ans. Donc vous allez avoir un lissage et une baisse du taux qui a été artificiellement gonflé, et rappelez-vous des discussions que l'on avait eues, j'étais totalement contre puisqu'on allait jouer à l'effet yo-yo et c'est ce qui est en train de se passer. Juste un point puisque tout à l'heure je vous parlais d'optimisation fiscale. Ce qu'il faut savoir, c'est que la commune de Rognac a une politique d'abattement avantageuse pour le contribuable Rognacais. Vous avez ce que l'on appelle la notion d'abattement spécial, ces 2,1 millions d'euros en moins de recettes qu'on pourrait avoir si cette politique n'était pas mise en œuvre. Mais on va essayer d'aller plus loin cette politique d'abattement, puisque vous savez quelle est déterminée par la loi de finances chaque année, et notamment il y a le volet comme le handicap ou les risques industriels dans certains secteurs, qui, malheureusement pour les personnes, sont contraintes à des dépenses supplémentaires soit pour aménager l'habitation pour le handicap, soit pour aménager l'habitation contre les risques technologiques, je pense notamment à Butagaz ou autres, et bien nous allons étudier pour en délibérer avant le mois de novembre, comme l'exige la loi, une politique d'abattement complémentaires, mais cette fois-ci c'est pour répondre, donc on ne passera pas les taux mais on sera plus ciblé en tant que telle.

Mr Molino : OK. Concernant les investissements, je ne ferai qu'une petite remarque, je ne vois pas la réfection de l'avenue Frédéric Mistral dans vos projets 2017. Je me souviens qu'ici même, vous-même m'aviez dit que le bitume de cette voirie serait fait dès la fin d'année 2015. Nous sommes au 1er trimestre 2017 et rien n'a été fait contrairement à ce qui avait été dit. Il est vrai que Frédéric Mistral était presque Arlésien puisque né à Maillane, c'est qu'à vingt kilomètres d'Arles. De là à penser que la réfection de la voie soit l'arlésienne...il n'y a qu'un pas. Voilà, merci de votre attention mais j'aimerais quand même que vous nous répondiez là-dessus.

Mr Le Maire : je vais vous répondre avec un peu d'humour, il y a beaucoup d'arlésienne sur Rognac. Sur Frédéric mistral, vous savez qu'il y a eu un point, par rapport à notre engagement, il y a eu un point qu'on ne maîtrisait pas, c'est cette fameuse affaire Nastasi par rapport aux murs de soutènement où on a dû mandater des experts pour savoir qui était le responsable... Donc on ne pouvait pas refaire parce que le maintien du talus dépendait de la réfection de Frédéric mistral, et puis le deuxième élément ce qu'il y avait des enfouissements de réseau, enfin plutôt la rénovation des réseaux d'eau potable...

Mr Molino : mais ça, ça avait été fait.

Mr Le Maire : met ça continue pour l'heure. La rénovation elle est prévue sur le budget, j'excuse les services et Bruno il y a tellement d'investissement lisant un choix... Non je plaisante. Mais je vous rassure c'est prévu pour cette année, ça sera fait.

Mr Molino : vous m'aviez déjà dit ça en 2015.

Mr Le Maire : oui mais je vous ai répondu le pourquoi du décalage.

Mr Molino : oui, là je comprends.

Mr Le Maire : rappelez-vous sur les grands investissements par rapport à la planification quand la tenue il y a un an, on est au rendez-vous au niveau du tennis, on est au rendez-vous de la salle de boxe on est au rendez-vous de la piste d'athlétisme, on est au rendez-vous au niveau des frégates... Donc je pense que vous pouvez me faire confiance pour Frédéric mistral plus rien ne nous empêche maintenant de réaliser.

Mr Molino : l'entretien de Frédéric mistral était antérieure a tous ces projet là, ces beaux projets pense ce sont des beaux projets.

Mr Le Maire : donc, ce sont bien des causes exogènes qui ont fait que, malheureusement, n'avons pas pu réaliser en temps et en heure cet investissement, ou en tout cas ces investissements. Vous avez d'autres remarques ?

Mr Molino : non, je n'ai pas de remarques.

Mr Le Maire : merci. Donc on va prendre acte de ce débat d'orientations budgétaire. Je vais donc passer au rapport numéro huit et je vais repasser la parole Mr Gérardin sur les subventions.

Mr Gérardin : donc là il s'agit du rapport concernant les subventions exceptionnelles aux associations. Comme chaque année, la commune attribue aux associations des aides financières pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Donc là vous avez plusieurs subventions qui nous sont soumises. Le CCAPR pour un montant de 600 €, ça concerne une après-midi dansante avec l'entraide et la dégustation des oreillettes, je précise qui n'y en a pas pour 600 € d'oreillettes, c'est bien pour l'ensemble de l'après-midi. Une autre subvention du CCAPR a hauteur encore 200 €, et ça concerne comme chaque année l'organisation de la journée de commémoration du 8 mai autour d'un repas animé. L'ARCA qui demande une subvention à hauteur de 800 € afin de dynamiser et d'attirer la population rognacaise...

Mr Molino : ça a été fait ça.

Mr Gérardin : c'était pour faire la chasse aux Père Noël de mémoire. Nostamar dans le cadre du travail réalisé avec les agendas et la poursuite de ce travail pour un montant de 2000 €. L'ASR tennis dans le cadre des championnats de France division 3 qui auront lieu en avril et en mai, donc il y a plusieurs dates puisqu'il y a plusieurs sessions, pour un montant de 7000 €, ce qui englobe des frais aussi d'entraînement pour ces championnats de France. Rognac natation pour un montant de 1500 € dans le cadre, là aussi, d'un championnat de France en petit bassin. Et Rognac natation pour 2655 €, là aussi pour un socle de France de nationale 2 en grand bassin cette fois-ci. L'ensemble des montants demandés, comme vous pouvez le voir sur le tableau en clôture du rapport, ont été validé et accordé. Donc je vous propose d'approuver les subventions regroupées et accordées dans le tableau.

Mr Le Maire : y a-t-il des remarques ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro neuf, c'est une autorisation de demande de subvention de fonctionnement général auprès du conseil départemental pour le macmaf Le Petit Prince. Madame Miceli Houdais.

Mme Houdais : on demande à l'assemblée d'autoriser la demande de subvention de 17 820 € auprès du conseil départemental, vous avez le détail en toute transparence du calcul qui a été fait au titre de l'année 2017 donc après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la demande de subvention de 17 820 € auprès du conseil départemental de dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal, tout simplement.

Mr Le Maire : y a-t-il des observations sur ce rapport ? Non ? On va passer au vote point qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport suivant, c'est un rapport qui a été déjà présenté, c'est un rapport de demande de subvention c'est donc le CDDA, le contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 qui a été réactualisé au regard de l'engagement qu'on a eu avec le département, de resserrer effectivement le plan pluriannuel de nos investissements, au regard de notre capacité d'autofinancement sur 2016 puisque a fortiori, au regard de nos excédents nous n'avons pas besoin des recettes du département. Donc, un changement quand même, le tennis sera financé non pas à 50 %, met à 80 %, de mémoire. Puisque l'on aura l'un des seuls le tennis couverts avec l'accès PMR. Le handicap, c'est quand même un volet du conseil départemental, et donc ils ont rajouté une part prépondérante dans le projet pour financer l'accessibilité PMR. Voilà, donc il y a un petit delta de plus de subventions par rapport au contrat départemental initial, et ce contrat sera donc ramassé sur trois ans. Est-ce que vous avez des remarques par rapport au CDDA ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 11, il s'agit de recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre de la période estivale 2017, Mme Miceli Houdais.

Mme Houdais : ce rapport concerne, entre autres, notre centre familial aquatique qui nécessite des recrutements de saison. Vous avez le détail bien sûr de l'ensemble des agents qui seront recrutés pour la saison 2017. Donc que ce qui est demandé, bien sûr après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal de recruter des agents contractuels, parce que c'est pour une activité saisonnière, sur un emploi non permanent pour l'ensemble de l'année 2017 comme suit : 1 Adjoint administratif territorial, Adjoints technique, 4 Educateurs des APS, 4 Opérateurs des APS en référence, ce que vous voyez c'est la grille indiciaire du FPT, de préciser que les critères de recrutement sont les suivants pour les postes d'Éducateur des APS: être titulaire au minimum du BEESAN, et avoir une expérience professionnelle dans la surveillance des piscines, bassins, vous avez bien vu que ce n'est pas un poste spécialisé. Pour les postes d'Opérateur des APS, être titulaire au minimum du BNSSA, et avoir une expérience professionnelle dans la surveillance des piscines, bassins, ... Selon les diplômes détenus par les candidats au recrutement, celui-ci s'effectuera soit sur le grade d'Éducateur des APS soit sur le grade d'Opérateurs des APS. C'est un petit peu technique mais c'est la codification. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal chapitre 012. Jusque-là, on est bien d'accord, ce sont les recrutements habituels pour le quota qui est lié à la réglementation en vigueur que nous appliquons.

Mr Le Maire : Y a-t-il des observations ou des remarques par rapport à ce rapport ?

Mr Molino : simplement une question. Est-ce qu'on a budgété le coût, parce que c'est tous les ans qu'on le fait, mais c'est qu'elles coûtent à peu près par an ?

Mr Le Maire : Monsieur Vial, vous avez le coût annuel ?

Mr Molino : environ.

Mr Le Maire : il me semble, de mémoire, c'était 100 000 €, Sur la globalité saisonnier. Il est en train de calculer.

Mr Molino : non, simplement c'est pour avoir un ordre d'idée.

Mr Le Maire : on va passer au vote pardon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 12, il s'agit de la création de contrats emploi d'avenir, Madame Miceli Houdais.

Mme Houdais : ça a déjà été évoqué tout à l'heure, plus qu'évoqué, ce sont bien évidemment cette notion de contrat aidés. Donc aujourd'hui ce rapport concerne justement la création d'emplois d'avenir donc vous avez le détail des aides de l'État sur cette masse salariale. Nous avons mis que Monsieur le maire propose non pas qu'un agent, il y a une erreur matérielle, que deux agents soient recrutés dans le cadre d'un contrat d'avenir au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique à raison de 35 heures par semaine, puisque vous connaissez notre volonté au niveau de la sécurité, de renforcer les effectifs. Ce contrat à durée déterminée est conclu pour ne pas le de un an à compter du 1er février 2017. Mr Le Maire propose que quatre agents soit recrutés dans le cadre d'un emploi d'avenir au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent de propreté à raison de 35 heures par semaine. Dans les mêmes critères, Monsieur le Maire propose qu'un agent soit recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir au sein de la Commune, pour exercer les fonctions d'agent social polyvalent, à raison de 35 heures par semaine. Monsieur le Maire propose qu'un agent soit recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir au sein de la Commune, pour exercer les fonctions de cuisinier à raison de 35 heures par semaine, dans les mêmes critères. Cette aide s'élève à 75% du montant brut du SMIC et peut aller jusqu'à 90 % de la prise en charge. Donc après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal : de créer un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, quatre postes d'agent de propreté, un poste d'agent social polyvalent et un poste de cuisinier dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » sous la forme d'un contrat d'accompagnement à l'emploi, de préciser que ces contrats seront d'une durée comprise entre 12 et 36 mois, de préciser que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine. Des heures supplémentaires peuvent être effectuées selon les nécessités de service, d'indiquer que la rémunération est fixée sur la base mensuelle de 1500 euros brut, en toute transparence, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ces recrutements (signature de la demande d'aide, de la convention tripartite, signature du contrat, etc.), de préciser que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec la Mission Locale, ainsi que de l'exonération de cotisations patronales, de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, puisque évidemment il y a des conditions à ces contrats, entre autres le facteur de l'âge.

Mr Le Maire : merci. Y a-t-il des observations ?

Mr Molino : simplement, nous nous abstenons par rapport à ce que j'ai dit précédemment, tout simplement. Alors c'est bien qu'on crée des emplois, c'est très bien, mais par ce biais-là ça peut vicier un petit peu le système. Maintenant, si effectivement, ces postes là sont liés après à des départs à la retraite qui permettent... Mais ça c'est pas écrit.

Mr Le Maire : dans la délibération on ne peut pas élaborer la stratégie pour la collectivité.

Mr Molino : j'entends bien.

Mr Le Maire : la raison, vous l'avez vu, on a une pyramide des âges assez étroites, donc effectivement il va y avoir des départs en retraite qui après seront compensés et pérenniser les contrats aidés à terme.

Mr Molino : on verra à ce moment-là.

Mr Le Maire : absolument.

Mme Houdais : de même que nous soutenons pleinement pour les agents de ce type de contrat, au niveau des formations et des ailes de préparation aux concours pour qu'il puisse intégrer bien évidemment notre fonction publique territoriale.

Mr Le Maire : merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc je vais passer au rapport numéro 13, Mr Guillaume étant absent, c'est simplement une formalité puisque c'est le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de 2016 qui a été déjà répertoriés notamment au niveau du compte admiratif il me semble, je vais vous les lister rapidement. Nous avons la localisation de la parcelle BS 187 qui se trouve au Pugettes Est pour 153 000 €, date de la signature de l'acte 24 mars 1016. La parcelle AO 237, 180 m² pour un montant de 220 000 € le 11 octobre 2016. Nous avons les Brets, Mr Amodru, AH 421, 2000 € le 14 octobre 2016, c'est une régularisation par rapport un délaissé. Et dans la zone industrielle Nord, la parcelle BX 177, une contenance de 1147 m² pour un montant de 60 000 € qui a été signé le 20 décembre 2016, ça vous le retrouvez dans toutes les délibérations. Je vais donc vous demander d'approuver le bilan des acquisitions 2016. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est une formalité. Rapport numéro 14, il s'agit de la modification de la délibération numéro 16110 du 29 septembre 2016 concernant le déclassement et la vente tènement prolongeant la parcelle cadastrée section BX 55, montée des pins, à la SCI L'Estang. Apparemment c'était une erreur matérielle sur des fautes d'orthographe, donc la délibération n'a pas pu être signée. Donc on a rectifié la délibération pour que soient conformes au nom de la société, tout simplement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 15, c'est la dénomination de voie place de l'hôtel de ville et une numérotation qui concerne, en fait, une numérotation numérique de la place hôtel de ville par rapport aux désagréments qu'il y a eu, notamment, par rapport à l'Office notarial qui s'est installé. En fait, on avait un double système de numérotation qui persistait dans le cadre de cette voie, on avait essayé de trouver tous les numéros possibles et imaginables mais ça prêtait toujours à confusion puisque certains propriétaires avaient gardé leur ancien numéro. C'est la raison pour laquelle, pour ne pas polluer l'activité de cet office notarial, pour éviter surtout les désagréments liés aux dérangements intempestifs d'une personne qui avait le même numéro que l'Office notarial, il a été décidé en commission d'urbanisme de rebaptiser le tènement qui concerne l'hôtel de ville, la médiathèque, guichet unique, l'Office notarial et le cabinet médical, Place de l'hôtel de ville, où l'hôtel de ville, la médiathèque, et le guichet unique auront comme numéro, 1 Place de l'hôtel de ville, l'office notarial 2 Place de l'hôtel de ville, et le cabinet médical 3 Place hôtel de ville. Voilà.
Mr Molino ?

Mr Molino : on en avait parlé en commission.

Mr Le Maire : oui, on en avait parlé en commission. On a essayé de chercher, mais malheureusement c'était très délicat. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci. Rapport numéro 16 concernant la modification du règlement de fonctionnement du multi accueil collectif et familial, Mme Miceli.

Mme Houdais : oui, une délibération de régularisation dans le sens où nous sommes obligés de mettre à jour le règlement intérieur ne serait-ce que par exemple vis-à-vis de notre partenaire, la CAF, qui par moments émet de nouvelles conditions. De ce fait, vous les avez, je ne vais pas les détailler, on vous les a mis clairement, s'il y a des questions j'y répondrai. Donc ce qu'on demande bien évidemment c'est, après en avoir délibéré, c'est de proposer au conseil municipal d'abroger le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Collectif et Familial, d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Collectif et Familial qui vous est annexé, de préciser que ce nouveau règlement est applicable au 1 avril 2017, et donc d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et bien évidemment ou de le charger de le faire appliquer.

Mr Le Maire : est-ce qu'il y a des observations ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Rapport numéro 17 s'agissant de l'approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelles communales du domaine privé, je passe la parole Mme Millancourt.

Mme Millancourt : Le rapport présenté est identique, exactement à celui de l'an dernier, c'est l'association NostraMar qui organise sa fête de la nature au mois de mai, donc on demande d'approuver la convention de mise à disposition de parcelles pour l'organisation et d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Mr Le Maire : y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Dernier rapport, rapport numéro 18 s'agissant du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une caserne de gendarmerie et d'un local CSU sur la commune de Rognac. C'est la phase de démarrage du concours d'architecte qui devrait nous amener d'ici fin 2017 au nouveau visage de notre nouvelle gendarmerie et de ses logements associés. L'objectif de cette délibération et de constituer un jury dans le cadre des concours de maîtrise d'œuvre, comme l'exige la loi. J'ajoute que par rapport aux différents scénarii, ou différentes esquisses retenues, le jury sera saisi mais sera également saisi le conseil municipal et l'ensemble des personnels de la sécurité, puisque c'est quand même leurs logements, c'est quand même leurs conditions, il est normal qu'ils participent à la conception de la gendarmerie. Donc en fait il y a plusieurs phases. La première phase il y aura trois équipes qui va être sélectionnées par un jury au terme d'un classement parmi des candidats qui auront réuni certaines conditions, qui doit être autorisées à soumissionner à un marché public en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (cf. 3.1.1 ci-dessus) et avoir fourni un dossier de candidature complet, avoir les garanties et les capacités techniques et financières ainsi que les références professionnelles suffisantes pour exécuter le marché estimées en fonction de : La qualité des références présentées pour chaque compétence au regard de l'ouvrage à réaliser dont notamment l'adéquation des références présentées avec les objectifs et ambitions du projet, la cohérence de la constitution et de l'organisation de l'équipe, les moyens humains (qualifications) du candidat ou de l'équipe, es motivations de l'équipe. Ça, c'est la première phase. On va donc retenir trois candidats sur l'ensemble des candidatures. La deuxième phase, les équipes sélectionnées vont donc plancher sur le nouveau visage de votre gendarmerie et comme l'exige le cadre réglementaire, nous devons attribuer une prime que je vous demande de fixer à 11 500 € hors-taxes pour chaque candidat qui auront été retenu dans le cadre de la première phase. J'ajoute quand même pour être totalement exhaustifs, que le lauréat se verra attribuer la somme de 11 500 Euros HT pour l'esquisse, cette somme représentera un acompte qui viendra en déduction des honoraires. Pour le reste des candidats ça sera 11 500 € hors-taxes qu'on leur donnera même s'ils ne sont pas retenus, mais c'est la règle du concours, mais il vaut mieux pratiquer comme ça, on avait différentes voies et là-dessus, la gendarmerie nous est d'une grande aide puisque c'est elle qui cadence un peu, avec la direction d'aménagement du territoire, ce projet. Étant donné que nous avons la chance d'avoir avec nous un gendarme qui en est à sa 17e gendarmerie construites, dont il connaît bien cette procédure là. Voilà. Est-ce que vous avez des remarques des questions ? Non ? On va passer au vote.

Mr Molino : justes une petite question. Qui est la maîtrise d'œuvre dans ce dossier ?

Mr Le Maire : pardon ?

Mr Molino : qui est la maîtrise d'œuvre dans ce dossier ?

Mr Le Maire : la maîtrise d'œuvre est encore désignée.

Mr Molino : les honoraires sont estimés à 209 000 €, mais elle n'est pas désignée ?

Mr Le Maire : elle n'est pas encore désignée. Nous, on est maîtrise d'ouvrages, la maîtrise d'œuvre c'est l'archi en fait.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : il y a d'autres questions ? Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Justes une information puisqu'on avait saisi, rappelez-vous par délibération, Monsieur le préfet de région sur les gens du voyage. Donc je vais vous lire sa réponse, puisque j'ai transmis simplement les éléments de délibération par rapport notamment au campement dans la zone industrielle des Cadestaux qui est située sur la commune de Vitrolles. Je me permets de lire, il est assez court, ça sera factuel. « Par courrier en date du 7 décembre 2016, vous attirez mon attention sur la présence de gens du voyage installés sur la commune de Vitrolles. Vous évoquez en particulier deux implantations limitrophes de votre commune qui créent des troubles à l'ordre, la santé et la salubrité publics et qui par voie de conséquences, provoquent l'exaspération de vos administrés. Attentifs à vos préoccupations, je suis en mesure de vous apporter les éléments d'information suivants : le sous-préfet d'Istres, déjà informé de cette situation, a dans un premier temps procédé à un recensement de toutes les implantations sur la commune de Vitrolles en s'appuyant sur les rapports des services de la police nationale et de la police municipale de Vitrolles. Et il a ainsi pu identifier les différents propriétaires des parcelles. Dans un second temps, sous-préfet a saisi les propriétaires afin de leur recommander d'introduire une action en justice, seule voie légale pour octroyer le concours de la force publique dans une ville qui n'est pas, à ce jour, en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'état d'avancement de ce dossier tout en appelant votre attention sur la longueur des procédures judiciaires qui seront engagées » voilà. On avait peu d'espoir mais il fallait quand même réagir par rapport à ça.

Mr Molino. Au moins il a répondu.

Mr Le Maire : au moins il a répondu, on peut saluer quand même les services de l'État. Voilà, le conseil municipal, étant donné que l'ordre du jour est épuisé, est maintenant clôturé, rendez-vous le 13 avril. Merci.